



**L A P A L U D**

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2018-076  
du 15 mai 2018**

**portant des mesures temporaires  
de circulation et de stationnement  
sur la Place Fernand MOREL  
et l'accès au Château JULIAN  
entre le 22 et le 25 mai 2018**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

**Vu** le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande formulée par la Société Frêne EARL de Beaumes de Venise pour les travaux d'abattage et d'évacuation des platanes situés devant le Château JULIAN à LAPALUD,

**Considérant** que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers,

### **ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules avec ou sans moteur ainsi que les accès piétons seront réglementés **entre le 22 mai 2018 à 0 h 00 et le 25 mai 2018 à 20 h 00.**

**Sont fermés à la circulation et au stationnement ainsi qu'au passage des piétons :**

- La Place Fernand Morel entre l'espace social et les WC publics,
- La salle polyvalente ainsi que le parking attenant,
- La bibliothèque,
- L'école de musique
- Le foyer des anciens,
- Le Parc du Château JULIAN,

**Un périmètre de sécurité sera installé conformément aux réglementations en vigueur.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la Société Frêne EARL de Beaumes de Venise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



Pour le Maire empêché,

**Jean-Louis RICHIER**

Maire Adjoint

Délégué à l'Urbanisme



Département :  
VAUCLUSE

Commune :  
LAPALUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
ORANGE  
132, Allée d'Auvergne 84873  
84873 ORANGE CEDEX  
tél. 04 90 51 29 21 - fax 04 90 51 27 89  
cdfif.orange@dgif.finances.gouv.fr

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 16/05/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

